
11330



Tél : 04.68.70.05.01

Fax : 04.68.70.07.50

mairie.mouthoumet@orange.fr

N/réf : JMS/SB/13111

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 JUILLET 2013

L'an deux mille treize et le deux juillet à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Mouthoumet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Mouthoumet, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie SAUNIERE, Maire.

Monsieur Denis ROUCH a été nommé secrétaire de séance.

Président : Jean-Marie SAUNIERE

Présents : Jérôme HERVOUET, Heather MANN, Daniel MESTRE, Yolande MILHE,
Michèle PICARD, Denis ROUCH, Jean-Marie SAUNIERE,

Absents : Rachel SCHMITT

Procuration : Aucune

1. Approbation du compte rendu de la séance du 16 mai 2013

Le compte rendu n'appelle aucun commentaire de la part des membres présents ou représentés et est à l'unanimité adopté.

2. SICAVAL : modification du bail de location

Compte tenu du rendez-vous entre les élus locaux et les responsables de la SICAVAL pour évoquer l'activité de la coopérative de Mouthoumet et ses projets de développement, ce point est reporté à l'ordre du jour d'un conseil municipal du 2^{ème} semestre de l'année 2013.

Le Conseil Municipal, après concertation, approuve ce report.

3. Prix de vente des repas de l'été

La régie des festivités de la commune de Mouthoumet organisera le 13 juillet prochain un repas dansant, dans le cadre des fêtes de l'été. Monsieur le Maire propose aux membres de Conseil Municipal de fixer le prix du repas de cet événement.

Le Conseil Municipal, après discussions en avoir délibéré à l'unanimité,

- *FIXE le prix du repas du 13 juillet 2013 à 14 € pour les adultes, 7 € pour les 6-12 ans et la gratuité pour les moins de 6 ans.*

4. Révision du loyer de l'appartement de la rue des écoles

Le contrat de location de l'appartement sis 18 rue des écoles conclu entre la commune et M. et Mme BRARDA Régis prévoit une révision annuelle automatique au 1^{er} juillet. Cette révision est calculée selon l'Indice de Révision des Loyers ; pour le 2^{ème} trimestre de 2013, l'indice est de 124.44 soit + 1.20%. Après application de cet indice, Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer à la somme de 356.41 €, à compter du 1^{er} juillet 2013.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité,

- *FIXE le prix du loyer de l'appartement sis 18 rue des écoles à la somme de 356,41 € à compter du 1^{er} juillet 2013.*

5. Tableau des emplois

Compte tenu de la suppression du poste d'adjoint administratif titulaire de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 28h hebdomadaires et de la création de ce même poste à hauteur de 32,30 minutes, hebdomadaires depuis le 1^{er} juin 2013, Monsieur Le Maire propose de régulariser de la même façon le tableau des emplois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE le tableau des emplois qui rétroactivement prendra effet le 1^{er} juin 2013, comme suit :

Agent titulaire :

Cadre ou emploi	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont temps non complet
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	1	1 à 32h30 minutes

Agent non titulaire :

Cadre ou emploi	Catégorie	Secteur	Rémunération	Motif du contrat
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	Technique	Indice brut 297	CDD

6. Défibrillateur

Malgré le refus du Conseil Général de l'Aude d'équiper gratuitement la commune d'un défibrillateur compte tenu du fait que la commune dispose d'un centre de secours, compte vu les délais d'intervention des pompiers, Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un défibrillateur automatique. La société FND a fait une proposition financière préférentielle à hauteur de 1 275 € HT. A cette dépense, il faudra ajouter la maintenance annuelle d'un coût de 45 € HT.

Après installation, le personnel et les élus seront formés à son utilisation ; un temps de sensibilisation sera également fait auprès de la population.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VOTE à l'unanimité l'acquisition d'un défibrillateur et VALIDE la proposition de la société FND.

7. Travaux : rejet des eaux de pluie de la toiture photovoltaïque

Compte tenu des quantités d'eau importantes rejetées par la toiture photovoltaïque du hangar de la communauté de communes et afin de pallier des débordements dans le village, Monsieur le Maire

propose d'engager des travaux de canalisation desdites eaux. Le montant des travaux est estimé à environ 3 500 € HT. Il sera pris en charge pour moitié par la communauté de communes, la commune financera les 50 autres %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VOTE à l'unanimité le projet de travaux et RETIENT la proposition de l'entreprise de Monsieur BARBAZA Michel à hauteur de 3 268.42 € HT.

8. Point sur les subventions demandées :

Intitulé programme	Financier	Montant de la subvention accordée	% de la subvention accordée
remplacement des vannes de la rue de la gare	DEPARTEMENT	4 946,00 €	25% accordés
	AGENCE EAU	5 934,00 €	30%
	ETAT DETR	900,00 €	25% sur poteau incendie
réfection chaussée rue de la gare	DEPARTEMENT	- €	dossier refusé
sécurisation D613	DETR	1 290,15 €	25%
	DEPARTEMENT	- €	dossier refusé
amélioration des lits de séchage	DEPARTEMENT	18 946,00 €	40%
	AGENCE DE L'EAU	14 209,00 €	30%
TOTAL		46 225,15 €	

9. Point sur les décisions prises par l'intercommunalité le 26 juin dernier :

Le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité les points à l'ordre du jour de la séance du 26 juin dernier.

10. Organisation d'une journée citoyenne

Monsieur le Maire propose d'organiser une journée citoyenne. Il s'agit d'entreprendre des travaux d'entretien de l'aire de jeux des enfants. Après discussions, le Conseil Municipal organisera ce chantier le 13 juillet prochain. En plus de l'aire de jeux, il s'agira de débroussailler le lotissement communal afin de pallier les risques de départ d'incendie.

11. Chasse sur le territoire communal

Compte tenu du retrait de l'ACCA de Salza de l'AICA du Roc Vert, Monsieur le Maire propose de mettre à disposition des chasseurs de l'Amicale de Laroque de Fa les bois de BAGAZA. Une proposition a été également faite à l'ACCA de Lanet en ce qui concerne LAVAL et LA PLATRIERE. La commune est dans l'attente d'une réponse de la part des chasseurs de Lanet qui se réuniront en Assemblée Générale le 6 juillet prochain.

12. Questions diverses

1. Budget commune : décision modificative n°1-2013

Pour pallier les dépassements de crédits prévus en dépenses à l'article 1641 du programme 128 (réseaux secs et humides) de la section d'investissement du budget de la commune, Monsieur le Maire propose de faire un transfert de crédits ouverts à hauteur de 4 000 € depuis l'article 1641 du programme 159 (travaux connexes) de la section d'investissement du budget de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VOTE à l'unanimité la décision modificative n°1 de 2013, telle que ci-dessus.

2. Aude Habitat

La commune est informée par courrier de l'attribution à Mme Cyndie JAIME d'un logement rénové, situé dans les locaux de l'ancienne gendarmerie.

3. Don en faveur des sinistrés des inondations dans les départements de Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Maire est sollicité par le Conseil Général de l'Aude et l'association des maires de l'Aude afin de faire un don en faveur des sinistrés des inondations survenues récemment des départements des Hautes-Pyrénées et de Haute-Garonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VOTE à l'unanimité un don de 100 € en faveur des sinistrés des inondations de Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées.

4. Course équestre

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du déroulement le samedi 24 août prochain d'une course d'endurance équestre organisée par l'association Carpe Diem Corbera. Le dossier est en bonne voie d'aboutissement auprès des services préfectoraux.

5. Station d'épuration

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier adressé par les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) quant à la mise en conformité de la station d'épuration. Compte tenu de l'attribution de subventions par le Conseil Général de l'Aude et l'Agence de l'Eau, la commune pourra répondre favorablement aux directives de la DDTM.

6. Remplacement de Michel ALDEBERT durant ses congés

Afin de pallier l'absence de ce dernier durant ses congés annuels du mois de juillet, Monsieur le Maire propose de recruter un jeune du village, Monsieur Jérémy BATICLE.

Le Conseil Municipal, valide la proposition de recruter Monsieur Jérémy BATICLE afin de pallier l'absence de l'adjoint technique dans ses missions de ramassage des ordures ménagères et entretien du village.

7. Création de l'Agence Technique Départementale

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la création de cette agence en vue d'assurer auprès des collectivités locales un appui technique aux différents projets autour de l'eau, de l'assainissement et de la voirie.

8. Eclairage public

Saisie par des habitants, une élue demande s'il est possible d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit. La réponse est négative pour des raisons de sécurité ; toutefois, il pourra être envisagé une diminution de l'intensité lumineuse afin de faire des économies d'énergie.

9. Chemin de Salza

Monsieur le Maire s'est rapproché des services de la CCRLCM afin de voir dans quelle mesure elle pourrait prendre en charge l'acquisition et l'entretien de portails permettant la protection des cultures de la propriété de Monsieur VANEL traversée par un ancien chemin de randonnée. La réponse est négative compte tenu du fait que ce chemin n'est pas classé.

10. Réorganisation foncière : parcelle AZEU

Un accord a été trouvé avec la commune afin de désenclaver la parcelle de Monsieur AZEU, dans le cadre du réaménagement foncier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour extrait :
En mairie, le mardi 5 juillet 2013

Jean-Marie SAUNIERE
Maire
(Signature et cachet)

Cet extrait doit être affiché à la porte de la mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.